



VILLE DE FOS-SUR-MER
ANIMATIONS PERISCOLAIRES
ACCUEIL DU MATIN

L'accueil de votre (vos) enfant (s) au sein de ce dispositif, de 7 h 20 à 8 h 20, pourra avoir lieu à la condition de remplir les critères d'admission énoncés à l'article 4 du Règlement Intérieur. Dans l'affirmative, nous vous invitons à compléter la présente fiche d'inscription et à la remettre au Pôle Accueil accompagnée de la fiche individuelle de renseignements si l'enfant n'est pas inscrit à la cantine et de l'attestation de chaque employeur mentionnant les **horaires de travail et la durée du contrat (CDD, CDI, autre...)**.

Ecole : **Année scolaire :**

Responsable 1

Nom / Prénom :

Adresse :

..... ☎

Responsable 2

Nom- prénom :

Adresse :

..... ☎

Nom, Prénom	Date de naissance	Classe	Accueil 7 H 20 / 8 H 20
			L M J V
			L M J V
			L M J V
			L M J V

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) responsable du ou des enfant(s) mentionnés ci-dessus, laisse toute latitude au responsable A.L.S.H. pour faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale nécessaire et m'engage à payer les frais médicaux correspondants.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et certifié l'exactitude des renseignements portés sur la fiche individuelle de renseignements initiale.

J'ai pris bonne note que le fonctionnement du dispositif périscolaire Accueil du Matin est soumis à l'enregistrement minimum de cinq enfants par groupe scolaire et qu'il ne pourra être assuré en dessous de cet effectif minimum.

Date et signature :